

Timac Agro La Passagère

RÈGLEMENT - 7 mai 2023

Manifestation sportive et rassemblement chaleureux, La Passagère s'attache à satisfaire pleinement celles et ceux qui souhaitent conjuguer course à pied et paysages d'exception.

 **Parcours** : 14 km

 **Départ** : Rue Ville Es Mesniers (à l'angle du boulevard Jules Verger) – Dinard
3 horaires de départ : 10h10 – 10h15 – 10h20 (3 sas)

 **Arrivée** : Rue Hochelaga – Saint-Malo

 **Récompenses** : Aux **3 premiers** du classement scratch hommes et femmes et aux 3 premières équipes.

 **Inscriptions & engagement**:

- Individuel : **14 euros**
- Équipe entreprises : **100 euros**
- Contact inscriptions **uniquement** sur : contact@nextron.fr



 **Challenge Equipes** : 4 coureurs qui devront partir et franchir la ligne d'arrivée **ensemble**. 100 dossards seront ainsi alloués aux 25 équipes.

 **Renseignements pratiques** :
lapassagere@roullier.com ou www.lapassagere.fr

 **Ravitaillements** : Un **gobelet sera distribué** à chaque coureur lors du retrait dossard mais il est recommandé d'apporter son propre gobelet ou flasque ou poche à eau. Aucune distribution de bouteille d'eau ne sera effectuée. **1 ravitaillement eau uniquement** à mi-parcours et **1 ravitaillement complet** à l'arrivée.

 **Navettes** : **Aucune** navette ne sera assurée au départ ou à l'arrivée. Le coureur devra s'organiser pour se rendre par ses propres moyens à l'adresse du départ.

 **Chronométrage** : Enregistrement des temps par **puce électronique** par Chronowest.

Attention : **barrière horaire à 2h00** (au-delà de ce temps, pas de classement. La sécurité des concurrents encore sur le parcours ne pouvant être assurée, les concurrents sont placés automatiquement hors course.)

 **Circulation accompagnateurs** :
Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de la course, **aucun accompagnateur ne peut être admis dans la course.**

 **Protocole sanitaire** : une application stricte du protocole qui sera en vigueur le jour de l'événement sera appliqué.

 **Zone Natura 2000 et incidence course / environnement** :
Vous allez emprunter le GR34C des bords de Rance et courir dans un environnement exceptionnel classé site Natura 2000. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et des débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

Les concurrents se verront **DISQUALIFIÉS** par les organisateurs en cas de pollution ou de dégradation du site.

 **Assurances** : Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident souscrite auprès d'Axa. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer **personnellement.**

 **Annulation de la course** : En cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempérie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Licence Certificat médical :

Conditions obligatoires pour participer à l'épreuve :

- **Être né(e) en 2005 ou avant** . Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
- **Présenter une licence délivrée par la FFA** en cours de validité comportant la mention « **en compétition** ».
- **Pour les non licenciés** : fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique soit de la « **course à pied en compétition** », soit de la « **athlétisme en compétition** », soit du « sport en compétition », datant de moins d'un an au jour de la course. **Cette nouvelle réglementation exclut toutes les autres licences** (dont les licences «triathlon», qui ne sont plus autorisées) et tous les certificats médicaux qui ne mentionnent pas explicitement «course à pied en compétition», «athlétisme en compétition» ou «sport en compétition».

 **Remise des dossards** : **Samedi 06 mai**, de 14h à 17h30, à l'**UFS**, 27 avenue Franklin Roosevelt à St Malo et le **dimanche 7 mai**, de 8h30 à 9h30, sur la **zone de départ** rue Ville Es Mesniers à Dinard. Seuls les dossiers complets pourront être retirés. Nous vous invitons à vérifier le statut de votre dossier sur le site NextRun. Dossard nominatif non remboursable, non échangeable.

 **Rétractation** : Tout engagement est **FERME** et **DÉFINITIF**. Aucun remboursement ne sera effectué et ce, quelle que soit la raison de votre non-participation (en individuel ou par équipes)

DROIT D'IMAGE - UTILISATION D'IMAGE : chaque coureur autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation sur tous les supports y compris les documents promotionnels, publicitaires, et livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL : conformément à la loi Informatique et Liberté n°78 17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.



www.lapassagere.fr

